

Martine Guichard

L' « ethnicisation » de la société peule du Borgou (Bénin)*

Alors que la réalisation de l'unité nationale suppose le dépassement des particularismes ethniques, l'on assiste en République populaire du Bénin à un renouveau de la notion d'ethnicité peule par l'intermédiaire d'un groupe de lettrés fulbe¹, membres de la fonction publique. Profitant d'une vacuité de l'espace politique², les Peuls scolarisés exploitent la conscience collective de l'inégalité propre aux Fulbe laddé — Peuls vivant en brousse — pour créer à partir d'une association culturelle une nouvelle structure de domination sur les Peuls ruraux. Leurs objectifs étant de lutter contre la corruption, de préserver le style de vie spécifique aux pasteurs et de servir de médiateurs dans le règlement de conflits d'ordre social, économique et politique opposant les Fulbe aux Haabe³, ils se proposent de « capturer »⁴ les éleveurs. La tentative de « refulanisation » peut être assimilée pour une courte durée à un mode populaire d'action politique dont l'enjeu se révélera être rapidement la course au pouvoir et à la richesse. En effet, ces lettrés en mal d'identité et de promotion sociale

* Cette étude se fonde sur l'enquête de terrain organisée par le Dr Thomas Bierschenk (Institut für Ethnologie, Freie Universität, Berlin), avec le concours de M. Osséni Rouga (République populaire du Bénin). Cette enquête a eu lieu du 4 sept. au 19 déc. 1987 dans la province du Borgou.

1. Fulbe, sing. Pullo. Les sons spécifiques à la langue peule seront transcrits de la manière suivante : les consonnes implosives b et d, précédées d'une occlusion glottale, seront transcrites par ɓ et ɗ. Le n vélaire et le ñ correspondant au son /n + y/ seront transcrits respectivement par ŋ et ñ̃. L'occlusion glottale entre deux voyelles correspond au signe '.
2. Depuis 1982, le gouvernement reconnaît son incapacité à mobiliser la population rurale. Les changements intervenus en décembre 1989 (orientation capitaliste) s'accompagnèrent d'une démilitarisation du régime.
3. Haabe, sing. Kaado. Kaado désigne tout Africain non Pullo. Le mot Kaado en plus de sa fonction classificatoire signifierait « amer » (*haadi*) et impliquerait dans l'idéologie fulbe locale une déception, illustrant les rapports Fulbe-non Fulbe (cf. STENNING 1959 : 57).
4. L'emploi de ce terme emprunté à HYDEN (1980) est d'autant plus opportun que le Borgou étant limité par le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria, la résistance des Fulbe à l'emprise de l'État se manifeste le plus souvent par des phénomènes de dispersion vers les pays frontaliers.

ont développé récemment des pratiques clientélistes qui s'inscrivent dans le registre bureaucratique du pouvoir⁵.

Une brève description de la nature des conflits opposant dans la société pluri-ethnique du Borgou⁶ les Fulbe ladde d'une part aux agriculteurs, d'autre part aux représentants directs de l'État montre que ces conflits, quoique résumés par les pasteurs en termes ethniques, ne peuvent être appréhendés dans leur totalité s'ils ne sont resitués dans le contexte politique et économique béninois. Suivra la présentation du programme du comité fulfulde, organisation à forte connotation ethnique, génératrice d'énoncés identitaires. À ce court exposé succèdera une analyse du discours mimétique utilisé par les intellectuels peuls⁷. La pseudo-radicalité de leur discours est d'autant plus évidente, que le modèle d'ethno-développement⁸ qu'ils préconisent, correspond dans ses grandes lignes au programme étatique de développement rural. S'adressant à trois publics différents — Fulbe ladde, Fulbe lettrés non militants, État béninois —, ils ont recours paradoxalement à un discours séparatiste pour transmettre aux Peuls ruraux l'idéal marxiste anti-raciste. Ainsi les Peuls scolarisés s'appliquent à réinscrire le pouvoir politique moderne dans un contexte historico-culturel spécifiquement peul, à revaloriser l'endogamie, bref à produire du néo-traditionnel afin d'asseoir leur domination sur la population fulbe.

L'introduction de données postérieures à la « campagne de sensibilisation » au premier séminaire fulfulde de Kandi⁹ permettra d'en cerner les limites tant spatiales que temporelles ; leur interprétation aidera à mieux appréhender la nature de la participation des Fulbe ladde à ce séminaire et, par là même, à relativiser leur adhésion aux idées propagées par le comité fulfulde.

L'étude de l'ethnicité comme volonté et stratégie de promotion sociale

5. Le gouvernement révolutionnaire substitua au « système de domination bureaucratique-tribal » (GODIN 1986 : 288), caractérisant le triumvirat Ahomadegbé-Apithy-Maga (1960-1972), un modèle de domination technocratique.
6. En République populaire du Bénin, la population fulbe est principalement présente dans les provinces du Borgou et de l'Atacora, situées respectivement au nord-est et au nord-ouest du pays ; la majorité de la population fulbe vit dans le Borgou où elle cohabite avec les groupes ethniques suivants : boko de langue mandé, mokollé d'origine yoruba, dendi d'origine songhay et groupe bariba (sing. Baatonu, pl. Baatombu).
7. Les Peuls lettrés ne se définissent non pas comme « évolués » mais comme intellectuels. Étant donné le faible taux de scolarisation des Fulbe, le terme intellectuel désigne ici tout Pullo ayant au moins fréquenté l'école primaire jusqu'au certificat d'études et étant membre de la fonction publique béninoise.
8. Concept emprunté à AMSELLE 1987 : 484.
9. La campagne de sensibilisation, entreprise du 20 au 28 novembre 1987, se déroula dans les districts suivants : Karimama, Malanville, Banikoara, Kandi, Segbana, Gogonou et Tchaourou (commune de Tchatchou). Le « Premier séminaire linguistique constitutif fulfulde » s'est tenu à Kandi du 20 au 27 décembre 1987. J'utilise ici des données recueillies soit pendant le séminaire (cf. BIERSCHEK 1989) soit postérieures à ce séminaire.

ne pourra rendre compte de la réalité sociale de ses adeptes que si elle s'accompagne d'une réflexion quant aux motivations individuelles des intellectuels fulbe ; celle-ci tiendra compte du caractère pluri-dimensionnel des mécanismes de stratification sociale dans la société béninoise.

Le quotidien béninois des Fulbe ladfe

Dans la pratique les conflits entre éleveurs et agriculteurs — quelle que soit leur identité ethnique — se résument quasiment aux problèmes de divagation et d'expropriation foncière. Les Fulbe ladfe soupçonnent les paysans d' « oublier » volontairement de petites quantités de sorgho dans les champs après la récolte afin de pouvoir prétendre à un dédommagement non proportionnel aux dégâts. Subtilement entretenue, la divagation offrirait aux Haabe une source de revenus inattendus et servirait d'échappatoire à la crise économique¹⁰.

D'autre part, il semblerait que les conflits liés à une expropriation foncière soient favorisés par la quasi-absence de réglementation des droits de pâture au niveau national. Ce manque de prescriptions s'oppose à l'article 21 de la Constitution qui stipule que la terre appartient à celui qui la met en valeur.

Alors que les modalités de règlement des conflits liés à la divagation et à l'expropriation foncière¹¹ sont fixées par la loi, la pratique quotidienne témoigne d'un système régi en grande partie par la « politique du ventre ». Infraction ou pas, le fait d'être Pullo ladfe analphabète semble aiguïser l'avidité des fonctionnaires non peuls dont l'imagination est fertile comme l'illustre l'exemple suivant : vers Pérééré, un Pullo circulant en moto fut arrêté en 1987 sur la piste par un agent des forces de sécurité publique qui lui reprocha de déplacer trop de poussière et voulut le condamner à une amende de 6 000 francs CFA. Le Pullo refusant de payer, le policier le fouilla et s'empara de la somme qu'il trouva dans ses poches — soit 60 000 francs CFA.

Ainsi les Fulbe ladfe accusent les membres de la fonction publique de faire cause commune avec les paysans et interprètent l'exploitation

10. Depuis 1987, l'État béninois n'est plus en mesure de verser aux paysans les ristournes provenant de la vente du coton. De plus, le gouvernement ne subventionne que les semences, engrais, pesticides et insecticides destinés aux cultures industrielles et favorise ainsi le secteur coopératif et les gros producteurs. Les paysans individuels, quant à eux, doivent payer comptant ces mêmes produits.
11. Suivant la loi, le règlement de tels conflits nécessite la présence des personnes suivantes : un représentant du Centre d'action régionale pour le développement rural (CARDER), un agent de l'élevage, un agent des forces de police, le propriétaire du champ et l'éleveur portant la responsabilité des dégâts. Dans le cas optimal, un traducteur participe aux négociations : même s'ils parlent la langue des agriculteurs, les Fulbe se refusent à l'utiliser. Et il est rare que les fonctionnaires maîtrisent cet idiome.

dont ils sont victimes en termes ethniques : agriculteurs et membres de la fonction publique sont Haabe. Insistant sur le caractère quasi systématique de ces abus de pouvoir, ils illustrent leurs rapports avec l'administration par les mots suivants : *e mon ñaame taki* (« prendre la nourriture »). Cette expression était utilisée autrefois pour décrire les razzias organisées par la classe politique dominante, en l'occurrence par les Wasangari¹² dont, entre autres, les Fulbe étaient l'objet. Aujourd'hui, elle s'applique aux brimades policières.

Le zèle de certains fonctionnaires (forestiers) à réprimer la divagation dans les zones protégées (forêts classées, parcs nationaux) reflète l'orientation exportatrice de l'agriculture béninoise¹³. Conçu par la Banque mondiale, le projet Borgou succède au projet Zou-Borgou amorcé en 1973 et s'inscrit dans une logique d'accumulation capitaliste ; il vise principalement une augmentation de la production cotonnière grâce à la mise en place de structures d'assistance technique et de commercialisation (CARDER, SONAGRI), d'ailleurs inefficaces (Godin 1986 : 183-188). La promotion du secteur coopératif se soldant par un échec, les agriculteurs supportent en fait 15 % du coût total du projet (*ibid.* : 219). Le programme de développement rural s'accompagnant d'un accroissement des surfaces cultivées¹⁴, sa réalisation suppose parallèlement la subordination des groupes dits périphériques. Financé en grande partie par la FAO et par le Fonds européen de développement (FED), le projet élevage Borgou commencé en 1978 vise à la sédentarisation des Fulbe ladf'e. La limitation de la transhumance passe par la création de couloirs suivant de près les voies traditionnelles ; ceux qui traversaient les parcs nationaux sont désormais formellement interdits. En outre, le projet prévoit des aménagements hydrauliques la plantation d'arbustes fourragers pour les bêtes, des campagnes de vaccinations. La transhumance étant considérée comme un « mal nécessaire », le ministère du Développement rural (MDRAC) préconise l'introduction de cartes et de taxes de transhumance. Ces taxes sont fixées à 500 francs CFA par tête de gros ruminant d'origine étrangère ; quant au décret relatif à l'introduction d'un impôt indirect¹⁵ sur le cheptel national il n'a pas encore été ratifié par l'Assemblée nationale révolutionnaire (ANR).

Quoi qu'il en soit, le gouvernement se donne les moyens nécessaires pour la réalisation des projets étatiques. En effet, il n'hésite pas à institu-

12. Aristocratie dirigeante et guerrière « régnant » sur le pays bariba (cf. LOMBARD 1965 : 58).

13. Ces pratiques s'inscrivent dans une logique de crise : depuis 1986, les fonctionnaires ne perçoivent leurs salaires que très irrégulièrement et de ce fait se sentent autorisés à abuser de plus en plus de leur position au sein des instances administratives.

14. Les surfaces cultivées ont doublé de 1981 à 1986.

15. Ce projet prévoit des taxes de transhumance de 100 francs CFA par tête de gros ruminant et de 50 francs CFA par tête de petit ruminant par district traversé.

tionnaliser le principe de la *razzia* : « les 20 % du produit des transactions, amendes, confiscations, restitutions, dommages-intérêts et contraintes seront attribués aux agents verbalisateurs du service forestier et, le cas échéant, aux agents des autres services habilités à verbaliser en matière forestière conformément aux dispositions en vigueur »¹⁶.

Seuls les acteurs changent : *e mon ñaame taki !*

De plus, tout en reconnaissant la propriété individuelle l'État se réserve le droit « en cas de nécessité ou pour des raisons d'intérêt public [... d'] exproprier, réquisitionner, acheter d'autorité ou prendre en charge les terres, les biens et autres moyens de production dans les villes comme dans les campagnes. Une indemnisation intervient si les conditions l'exigent »¹⁷. Les limites du parc W du Niger, situé dans la région de Karimama, ayant été réactualisées, les Fulbe vivant à proximité de cette zone sont sur le point d'être expulsés.

Les conflits opposant les éleveurs aux agriculteurs d'une part, et aux représentants de l'État d'autre part, n'auraient peut-être jamais fait l'objet d'un débat politique au Bénin s'ils ne s'étaient récemment aggravés, allant jusqu'au meurtre. La description des événements faite ci-dessous est d'autant plus significative qu'elle traduit bien le point de vue fulbe sur cette situation extrêmement conflictuelle ainsi que l'attitude des représentants de l'État. À Koki, commune de Malanville, la *mare baali* (plaine des moutons), qui existe depuis l'époque coloniale, constitue une zone d'élevage dite traditionnelle. En 1984, le maire de Malanville autorisa les paysans dendi à la cultiver. En novembre, alors que tous les agriculteurs n'avaient pas encore terminé leur récolte, des bovins pénétrèrent dans les champs. Au lieu de porter plainte auprès de la gendarmerie, ceux-ci préférèrent organiser un vaste règlement de comptes, espérant ainsi chasser les Fulbe ladde de cette région qu'ils désiraient s'approprier. Un paysan dendi se trouvant en brousse aperçut un groupe de Fulbe et fut pris de panique, s'imaginant que ces derniers avaient eu vent du complot dendi visant à attaquer de nuit un campement peul voisin. Aux dires de témoins, ce dernier s'enfuit à toutes jambes, courut jusqu'au fleuve Niger où il but, puis s'écroula de fatigue et succomba. Ignorant tout de ces événements, les paysans conclurent que les Fulbe l'avaient tué, et ils décidèrent alors de se venger. Munis de fusils, ils se dispersèrent dans la brousse, chassant le Pullo. Ce faisant, ils rencontrèrent de jeunes pasteurs transhumants loin de leur campement et ils les attaquèrent : six Fulbe furent égorgés, nombre d'entre eux furent blessés, dont un mortellement ; l'un d'eux réussit à fuir et à donner l'alarme. Alertés, les Fulbe partirent en brousse, comptèrent les corps et voulurent attaquer Garou

16. Article 81, Loi 86-5 portant sur le Code forestier de la République populaire du Bénin.

17. Article 28, Loi fondamentale n° 84-003 de la République populaire du Bénin, Constitution 1984.

et Koki. Grâce à leur intervention, les gendarmes prévenus entre-temps évitèrent de justesse une guerre civile locale et arrêtaient une dizaine de Dendi. Suite à cet incident, à Malanville les gens n'osaient plus sortir après vingt heures. Un renfort de militaires venu de Kandi eut pour mission d'interdire tout attroupement public pendant une semaine. Ce n'est qu'un an après, en 1985, que deux cadres fulbe agissant au nom de leurs « frères » purent relancer l'affaire jusqu'à Cotonou, aucun procès n'étant en cours. Le 30 novembre 1987, les Fulbe de Malanville se mirent sur le pied de guerre. En effet, les neuf prisonniers dendi détenus à Kandi, toujours pas jugés, furent soudainement relâchés, dans des circonstances peu claires, soi-disant grâce à une amnistie partielle à l'occasion de la fête nationale béninoise. Voulant éviter que la situation, toujours tendue depuis ces événements, ne dénégre entre Fulbe et Dendi de Garou et de Koki, les deux intellectuels peuls s'appliquèrent à résoudre le différend existant et à apaiser la population fulbe.

Le complexe peul

La réalisation des projets étatiques de « développement » s'appuie, dans l'État indépendant, sur un contexte socio-politique à la fois précolonial et colonial : société peule minoritaire et non dominante, stricte séparation au niveau de l'intégration dans l'appareil étatique entre agriculteurs et éleveurs, émergence d'une catégorie administrative peule non différenciée puisque englobant Fulbe et Gando¹⁸.

D'après Lombard (1965 : 35), le mot Gando désignerait en baatonu, « le ' campement ' et par extension, ceux qui vivent un peu à la manière des Peuls, dans des camps et non dans des villages ». En fait, au sens large le terme Gando (*ibid.* : 121-130) s'applique à la fois aux anciens esclaves des Wasangari (Gando Gibu), aux descendants de captifs de nobles Bariba (Yobu) et à ceux d'esclaves de Fulbe (Mareyobu). Dans le contexte peul, le groupe des personnes qualifiées de gando se divise en deux catégories : celle des esclaves (Gannukeebe maccube), prisonniers de guerre ou captifs enlevés par les Wasangari, et celle des enfants (Yonobu en baatonu) rejetés de la société bariba (Hardung 1989 : 44-48) en raison d'anomalies physiques (dentition commençant sur la mâchoire supérieure ou enfant se présentant par le siège lors de l'accouchement). Les premiers (Gurmantché, Yoruba et Baatombu) étaient vendus aux Peuls par les Wasangari, les seconds étaient soit abandonnés par les Baatombu et recueillis par les Fulbe, soit confiés aux femmes peules.

18. L'ensemble des locuteurs fulfulde (Fulbe et Gando réunis) fut évalué en 1979 à 185 000 dont 133 000 pour le Borgou et 47 000 pour L'Atacora, soit 3,8 % de la population nationale (LACHENMANN 1987 : 45 ; voir aussi *Recensement général de la population et de l'habitat*, République populaire du Bénin, mars 1979).

Le complexe peul créé par l'État colonial est le résultat de l'unification de deux groupes statutaires : hommes libres (Fulbe) et descendants d'esclaves (Gando).

La catégorie peule étant définie, le procédé de différenciation s'amorce. En effet, l'intégration de ces deux groupes dans l'État colonial et post-colonial est inégale. Alors que les Gando ont tiré bénéfice de la situation coloniale (affranchissement, création de villages de liberté, scolarisation), les Fulbe, privés du groupe social assurant l'essentiel de leur production agricole, ont dû se convertir à l'agro-pastoralisme. Adoptant des réactions défensives, principalement passives (phénomènes de dispersion), les Fulbe laddé sont, contrairement aux Gando, quasi inexistantes sur la scène politique. Marginaux, ils n'attirent l'attention qu'en négatif. La fuite des Fulbe vers le Nigeria (ancien Borgou oriental), suite à la promulgation de l'option socialiste de l'État béninois (Discours d'orientation du 30 novembre 1974), contribua à réactualiser le stéréotype du Peul. Considéré comme un groupe peu dynamique du fait de leur manque d'intégration aux projets étatiques de développement, les Peuls sont réputés « timides, fourbes » (capitaine Vermeersch in Lombard 1965 : 395) et indifférents à la vie politique. Se référant à la catégorie peule créée au Mali par l'administration coloniale, Amselle (1987 : 482) considère que « dès qu'elle est fabriquée, cette identité de groupe acquiert une existence autonome et devient l'objet d'un débat entre deux acteurs principaux : ceux qui se définissent comme Peul et ceux qui les définissent ainsi ». De même que pour les Fula du Wasolon (Mali), l'État béninois élabore un stéréotype du Peul d'autant plus aisément que la majorité des membres de la fonction publique est non peule. Cette vision particulariste ayant son pendant dans la culture peule (catégorie Haabe), l'on assiste à une bipolarisation par unification des pôles opposés.

Fulbe et instances politiques béninoises

Depuis l'arrêté ministériel n° 74-7 du 13 février 1974 réformant l'administration territoriale, chaque unité territoriale¹⁹ est administrée par un conseil révolutionnaire. L'élection des membres de ces organes locaux du pouvoir d'État se fonde sur la consultation démocratique. À ce principe s'ajoute la représentation des catégories socio-professionnelles, des organisations de masse et du parti unique, le Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB)²⁰. Seuls les membres des « organes délibérants de base »

19. Une unité territoriale est soit un village de plus de 300 habitants soit un quartier de ville, une commune, un district, une province (Article 2, Loi organique n° 81-009 du 10 oct. 1981 de la République populaire du Bénin).

20. Ainsi au niveau du village ou du quartier de ville, un agent de vulgarisation agricole et un représentant des forces de police sont automatiquement conseillers

agissant soit au niveau du village ou du quartier de ville (Conseil révolutionnaire local — CRL) soit au niveau de la commune (Conseil communal de la révolution — CCR)²¹, sont élus localement.

Dès lors que l'élection des membres du CRL s'effectue par voie de « consultation démocratique directe »²², l'on est en droit de présumer que la représentation politique est proportionnelle à la répartition des groupes ethniques.

TABLEAU — FULBE ET STRUCTURES POLITIQUES DANS LES DISTRICTS DE MALANVILLE, KARIMAMA, GOGONOU ET PÉRÉRÉ

	<i>Malanville</i>	<i>Karimama</i>	<i>Gogonou</i>	<i>Péréré</i>	<i>Total</i>
CRL	32	18	34	35	129
CCR	5	5	6	6	22
Délégués fulbe	0	1	8*	6*	15
Pourcentage de délégués fulbe	0	5	23	17	
Maires fulbe	0	0	0	1	1

* En plus des délégués peuls cités, il y a un délégué gando dans le district de Gogonou et trois délégués gando dans le district de Péréré²³.

L'ensemble des locuteurs fulfulde (Fulbe et Gando) étant évalué à 27 % de la population du Borgou, les Fulbe seuls représentent environ 15 % de la population de cette province. Bien que la répartition des Peuls dans les instances politiques locales soit, suivant les districts considérés, très inégale, les Fulbe sont globalement bien représentés au niveau des CRL : 12 % des délégués sont Peuls.

Les districts de Gogonou et Péréré correspondent aux régions dans lesquelles l'implantation des Fulbe est la plus ancienne : le premier mou-

du délégué (Article 256, Loi organique n° 81-009 du 10 oct. 1981 de la République populaire du Bénin).

21. Le CRL a à sa tête un délégué, et le CCR un maire.

22. Article 246, Loi organique n° 81-009 du 10 oct. 1981 de la République populaire du Bénin.

23. Ces quatre districts (sur quatorze que compte le Borgou) se caractérisent par une forte population peule. Les chiffres relatifs à la représentation des Gando mentionnés ici ne sont pas représentatifs. Au niveau des districts dans lesquels les Gando se regroupèrent en « villages de liberté », le nombre de délégués gando est très élevé.

vement migratoire des Peuls en provenance du Burkina Faso et du Niger les amena à Bagou, district de Gogonou. De Bagou, trois groupes peuls (Bakube) se déplacèrent en direction de Ouenra, Nikki (Makkeeraabe) et Péréré (Maifarh 1989 : 27).

L'intégration des Peuls de Nikki et Péréré renvoie à la position particulière de cette région à l'époque précoloniale : Nikki étant le centre politique du Borgou occidental, les Fulbe vivant dans cette zone furent contraints à se regrouper et à entretenir des relations de clientèle avec les Wasangari²⁴. Plus tard, l'administration favorisa de façon très nette la chefferie de canton peule de Nikki-Péréré afin de déstructurer l'organisation politique et économique bariba.

À un niveau supérieur, les Fulbe sont quasiment absents de la scène politique. Ceci est d'autant plus lourd de conséquences que l'autorité des délégués est limitée par l'article 170 de la Loi organique n° 81-009 du 10 octobre 1981 : « Le Conseil Communal de la Révolution a le droit de modifier ou d'annuler les résolutions et les décisions mal fondées des Conseils Révolutionnaires Locaux des villages ou quartiers de ville de la Commune et de leurs Secrétariats Exécutifs. »

Le Borgou ne compte que deux maires peuls. Au niveau national on note deux députés fulbe (commissaires du peuple) sur 186 : l'un est membre du Conseil exécutif national (CEN), l'autre est représentant de l' « enseignement maternel et de base » pour le Borgou²⁵. Une liste provisoire des cadres, locuteurs fulfulde issus du Borgou et de l'Atacora, a été établie en 1987 au niveau national par les lettrés fulbe. Cette liste ne comprenant qu'une centaine de noms, il s'avère que l'effectif réel des cadres peuls de la province du Borgou n'en représente environ que les deux-tiers.

Dialectique de la sensibilisation au séminaire fulfulde

Le comité fulfulde

Le comité fulfulde²⁶ fut créé en 1982 sous l'impulsion d'une poignée d'intellectuels fulfuldophones et d'un prêtre français (Société des missions

24. Selon LOMBARD (1965 : 240), il s'agit ici de « liens personnels privilégiés de dépendance » et non de relations clientélistes. Considérant que la dépendance des Peuls relève du « demi-esclavage » (*ibid.* : 395), l'auteur partage une vision particulariste bariba et développe un modèle de domination (*ibid.* : 173) rigide que ne confirme pas BALDUS (1969 : 163).

25. Si en 1988 l'on dénombrait trois commissaires du peuple fulbe — le troisième représentant les agents moyens et subalternes d'administration du Borgou —, il n'y a actuellement que deux députés peuls. En effet, l'un des députés peuls, membre de l'ANR en qualité de militaire et de préfet, fut démis de ses fonctions fin 1989.

26. Le comité fulfulde fut à l'origine financé par la Canadian Catholic Organization

africaines), en collaboration avec le Service provincial d'alphabétisation et de la presse rurale (SPAPR) du Borgou. Il s'adresse à tout locuteur fulfulde. À l'origine, il se donnait pour buts : la promotion de l'alphabétisation et de la post-alphabétisation en fulfulde, l'étude des divers dialectes fulfulde du Bénin, la revalorisation de la culture peule, la propagation des tendances modernistes de l'État béninois (santé, hygiène, élevage), en liaison avec les services administratifs déjà en place.

Fin 1983—début 1984, les premières tournées du comité (Karimama, Malanville, Segbana, Banikoara, Péréré, Nikki, Kalalé et Tchaourou) eurent lieu. Son message avait un contenu plus politique qu'un an auparavant : alphabétisation et scolarisation comme moyens d' « ouverture et de progrès »²⁷, participation effective et engagement dans les organisations révolutionnaires locales (CRL), exhortation à une « cohabitation pacifique » avec les autres groupes ethniques, revalorisation de la *pulaaku* (ethos peul), installation de comités fulfulde de district, écoute des Fulbe et de leurs problèmes.

Après chaque tournée, un rapport était envoyé au préfet du Borgou, les intellectuels témoignant ainsi de leur volonté de sensibiliser les autorités et de suggérer des solutions aux problèmes concernant les Fulbe lafdé. En raison de l'absence de deux de ses fondateurs les plus engagés, les comités de districts de Karimama, Malanville, Banikoara, Segbana, Kalalé et Tchaourou fondés en 1983 cessèrent quasiment leurs activités un an plus tard. Le comité fulfulde, entre 1984 et le début de 1987, se consacra uniquement à l'alphabétisation pour connaître, après le retour au Bénin des deux membres mentionnés plus haut, un nouvel essor dont l'aboutissement fut le premier séminaire fulfulde de Kandi²⁸. Ce séminaire ayant été approuvé par les ministères de la Culture et de l'Intérieur, par le préfet du Borgou ainsi que par le président du séminaire Iri Bonse des ressortissants de Kandi²⁹, le comité fulfulde fut de ce fait officiellement reconnu comme une organisation culturelle. Ainsi, le comité pourra-t-il, dans un avenir proche, revendiquer le statut de sous-commission linguistique et être intégré à la Commission nationale de linguistique appliquée

for Development and Peace. Par membres du comité fulfulde j'entends les lettrés peuls. En 1982, outre le prêtre français demeurant à Bagou (district de Gogonou), ce comité se compose de deux Fulbe du Nord-Borgou issus des chefferies de Kandi et de Karimama-Malanville, un Peul évangélisé (Sudan Interior Mission) du Sud-Borgou et un Gando de la région de Kalalé (cf. ROUGA 1988 : 6).

27. Cette citation et la suivante sont extraites des Archives du Comité fulfulde, 1984, Mission catholique de Bagou, Père P. Quillet, République populaire du Bénin.

28. Pour une description et analyse du premier séminaire fulfulde, cf. BIRSCHENK 1989.

29. Pendant la même période, se sont tenus le séminaire des ressortissants de Kandi et celui de linguistique baatonu.

(CNLA). Cette aspiration est d'autant plus légitime qu'au sein de celle-ci les groupes linguistiques du nord du Bénin sont sous-représentés³⁰.

Les responsables du comité fulfulde sont en majorité des Fulbe lettrés et non des Gando. Bien que cette organisation s'adresse à tout locuteur fulfulde, cette disproportion semble réjouir les intellectuels. La référence culturelle renforce la crédibilité des lettrés peuls envers le pouvoir et masque leur volonté de se substituer aux patrons actuels des Fulbe ladfde. Les cadres ne respectent la catégorie peule introduite par l'État colonial que pour mieux se singulariser. En effet, les fils lettrés de leurs anciens esclaves (Gannukeebe maccube) constituent une force politique non négligeable dont il vaut mieux gagner les faveurs. Sans leur appui, les intellectuels ne peuvent prendre place sur la scène politique : le premier vice-président de l'ANR, le secrétaire général de la province du Borgou, le chef de district de Nikki sont gando...

Les lettrés peuls

Le président du comité fulfulde est le frère cadet de l'ancien chef supérieur peul de Kandi, pensionné en 1972, et petit-fils du premier chef supérieur du Cercle du Moyen-Niger. Né en 1941, A. a fréquenté l'école primaire de Kandi, puis le cours normal de Parakou et obtenu le BEPC en 1959. Après une formation pédagogique et pratique de deux ans, il a été nommé instituteur à Péréré en 1961. Pendant un an, il a été directeur d'école à Péréré. Il a ensuite été muté dans le district de Kandi où, en 1965, il a créé l'école de Bensékou. Associant activités agricoles et enseignement, il a fondé une coopérative scolaire grâce à laquelle, dès 1968, l'école est devenue « unité de production ». Parallèlement A. a contribué à l'installation de coopératives agricoles destinées à augmenter la production cotonnière en milieu boko. Pionnier de l'« école nouvelle »³¹, adepte avant l'heure de la réforme agraire³², la carrière politique de A. correspond à l'émergence de l'État « révolutionnaire ». Élu tout d'abord membre du CCR de Bensékou, puis responsable de la formation politique et idéologique des jeunes de cette commune³³, A. a été nommé, en 1973, deuxième responsable provincial de l'alphabétisation. Promu directeur de l'école

30. Désireux de réaliser l'unité nationale, et soucieux cependant de ne pas exacerber les susceptibilités ethniques, l'État béninois a créé en 1975, à titre préventif, cette Commission linguistique. Sous la direction de Marc Hazoumé, celle-ci a néanmoins nettement favorisé les groupes linguistiques du sud du pays.

31. « L'école nouvelle est intégrée au milieu national. Elle constitue un centre promoteur du développement politique, économique et social et un moyen de salut collectif qui favorise la participation de tous à la production... L'école est une unité de production » (Article 2, Arrêté ministériel n° 75-38 du 23 juin 1975 cité in HOUNKPATIN 1987 : 144).

32. Alors que le secteur coopératif a été officiellement lancé en 1971 (GODIN 1986 : 194), la réforme agraire n'a été mise en application qu'à partir de 1974.

33. Il s'agit de l'Organisation de la jeunesse révolutionnaire du Bénin (OJRB).

« pilote » K. de Parakou en 1975, A. a cumulé les fonctions de conseiller pédagogique et de premier rapporteur de l'enseignement et de la culture, puis, en 1978, est devenu membre permanent de l'ANR. Après avoir suivi une formation politique d'un an en Tchécoslovaquie, A. est devenu membre du parti en 1979. Depuis novembre 1979, il est commissaire du peuple, représentant des enseignants. De 1986 à 1988, il a été chargé de cours à l'institut d'Ethnologie de la Freie Universität de Berlin où il a enseigné le fulfulde. A. est retourné définitivement au Bénin en août 1988.

B., vice-président du comité, est le troisième fils de l'ancien chef de canton peul de Karimama-Malanville décédé en 1977. Né en 1943, il a fréquenté l'école primaire de Say (Niger) jusqu'au CM 1. En 1956, il est parti pour Kandi où il a obtenu le certificat d'études primaires. Ayant échoué au concours d'admission en sixième, il est entré en 1959 dans l'administration coloniale comme sous-commis temporaire du chef de subdivision de Malanville. De 1960 à 1966, B. a été secrétaire du chef de canton peul de Karimama-Malanville (son propre père), avant d'être nommé chef d'arrondissement à Garou (district de Malanville). En 1970, B. a suivi une formation de comptable au ministère de l'Information à Cotonou. Ensuite, il a exercé successivement la fonction de chef d'arrondissement à Lougou (district de Segbana), puis à Kalalé. Promu chef des affaires générales et domaniales à Malanville en 1974, B. est devenu également premier responsable du syndicat administratif de ce district. Suite à son implication dans une affaire de corruption, B. a non seulement été muté à Parakou mais il a été rétrogradé à un poste subalterne à la préfecture en 1979. Cette mesure disciplinaire ne devait assombrir la carrière de B. que pour une courte durée : en effet, cette dernière n'affectant pas ses activités syndicales, la loyauté de B. envers le parti n'a jamais été mise en cause³⁴. En 1980, B. a été responsable du syndicat de la préfecture, où ensuite il a été nommé chef du personnel. B. a suivi en 1983 une formation syndicale de trois mois en Bulgarie lui permettant par la suite de devenir directeur d'une société provinciale à Parakou. B. est également second secrétaire de l'Union syndicale provinciale des travailleurs du Bénin (USPTB).

C. est le fils de l'ancien chef de canton peul de Segbana décédé en 1986, et neveu du côté paternel du chef actuel. Né en 1956, il a fréquenté l'école primaire catholique de Kandi, puis le CEMG de la même ville. Après le BEPC, C. s'est rendu à Porto-Novo afin de suivre les cours de seconde au lycée Béhanzin. De 1974 à 1977, C. a séjourné à Cotonou où il a reçu la formation d'infirmier d'État. Après avoir été infirmier pendant trois mois à Nassi (district de Péréré), C. est parti pour Ouidah (province de l'Atlantique) où il a reçu une instruction militaire alors obligatoire pour tout fonctionnaire³⁵. Après avoir effectué son service civil à Péréré, C. a été

34. Le syndicat transmet les mots d'ordre du parti.

35. Depuis 1979, cette formation n'est plus obligatoire.

infirmier successivement à Nikki, à Parakou et à Bouka (district de Kalalé). De 1982 à 1987, C. a participé à la vie politique locale de Bouka, d'abord en tant que membre du CCR puis en tant que membre du Comité révolutionnaire de district (CRD) ; il est actuellement membre du Comité provincial révolutionnaire (CPR). Depuis avril 1987, il est infirmier à Bouanri (district de Bembéréké).

Les biographies des deux autres lettrés fulbe participant à la campagne de sensibilisation étant comparables à celles exposées ci-dessus, je me contenterai de les résumer. D., frère cadet du chef de canton peul de Banikoara, a été chef d'arrondissement à Sori (district de Gogonou) de 1972 à 1975. Il est actuellement agent de district à Péréré. Quant à F., petit-fils du côté maternel du chef peul de Tchatchou (district de Tchaourou), c'est un jeune Pullo évangélisé qui exerce la fonction d'instituteur à Parakou.

La carrière politique des adeptes de l'ethnicité coïncide soit avec l'établissement de l'État colonial soit avec l'émergence de l'État « révolutionnaire ». Fils de chefs peuls sédentaires, ces Fulbe siire³⁶ font fi des données historiques — la société peule est minoritaire, les chefferies peules sont un produit colonial. Ils légitiment leur propre désir de promotion sociale entre autres par l'existence d'un rapport de domination séculaire distinguant les Fulbe aristocrates des Peuls de la brousse.

En effet, la relation entre Fulbe lettrés et Fulbe ruraux est dichotomique : sous couvert d'approfondir la conscience collective, les fonctionnaires se réalisent en tant qu'agents de développement « à mesure qu'ils informent leur société » (Balandier 1981 : 281). L'enjeu est davantage d'établir de nouvelles relations de patronage au profit des intellectuels que de libérer les Fulbe laďďe de la tutelle des Haabe. De plus, les lettrés font de la sédentarisation des pasteurs un postulat et sont donc peu enclins à lutter pour la préservation du style de vie pastoral si cher aux Peuls ruraux³⁷.

La construction de l'unité ethnique

Les Fulbe laďďe concevant eux-mêmes l'exploitation dont ils sont victimes en termes ethniques et prétendant qu'il existe un « phénotype peul » (Dognin 1975 : 300), la stratégie à utiliser semble couler de source. Le discours s'adresse directement à l'âme peule des interlocuteurs : *Pullo*

36. Dans la mesure où les chefferies de canton peules (à l'exception de la chefferie supérieure de Kandi) sont installées en milieu rural, ce concept se rapporte ici plus à la socialisation propre aux lettrés qu'à un espace géographique donné.

37. Le thème principal du second séminaire fulfulde, qui s'est tenu à Kalalé du 14 au 17 février 1990, était la sédentarisation des Fulbe.

tinna, tokku laawol fulfulde, jam jiita dimaaku ma (« Peul, dépêche-toi, suis la voie peule afin de conquérir ta dignité³⁸ »).

La revalorisation de la fulanéité a l'avantage, dans un premier temps, et de traduire le sentiment de spécificité ethnique et de renforcer la cohésion du groupe fulbe. Dans l'idéologie fulbe, le concept de *pulaaku* ou *fulfulde* (au Bénin *laawol fulfulde* « voie peule ») désigne l'« ensemble des règles de conduite auxquelles un Peul doit se conformer sous peine de perdre sa *barka* » (Dognin 1975 : 299). Pour les Peuls ruraux, le signe de la *barka* est le bovidé alors que pour le Pullo siire, c'est par l'islam que « passent la liberté individuelle et le pouvoir temporel » (*ibid.* : 302).

La *pulaaku* (de *pulaade* : jouer le Peul, se comporter en Peul face à un public d'agnats et d'alliés [Riesman 1974 : 123]) correspond tout à la fois à un ensemble de qualités sociales dictées par le groupe, et aux hommes dotés de ces qualités. L'idéal de la *pulaaku* comporte deux tendances contradictoires : il implique la soumission à l'impératif social, et autorise cependant une déviance de cet idéal considérée comme manifestation de liberté individuelle. La liberté étant l'idéal suprême, il ne peut être question de soumission totale à la *pulaaku*, mais plutôt d'une mise en scène judicieuse des qualités la constituant de manière à assurer une continuité de comportements.

L'ensemble de ces qualités dites typiquement peules comprend *muñal* qui se traduit, selon les auteurs, par « résignation » (Dupire 1981 : 169), « self-control » (Dognin 1975 : 305) ou « patience » (Riesman 1974 : 116), *hakkilo* « intelligence », *cuusal* « courage » et *semteende* « honte virtuelle ».

Selon Dupire (1981 : 169), l'idéal de la *semteende* (*senteene* au Bénin) fait référence « à un tempérament introverti et à des conditions de vie pastorale particulières ». Ainsi, quand les Fulbe ladd'e béninois reprochent aux Haabe d'exploiter les valeurs morales et culturelles peules, ils se réfèrent unanimement à la notion de *senteene*. Au quotidien, *senteene* est la force qui interdit à ces pasteurs musulmans de manifester leurs besoins et notamment, par exemple, de prendre un repas en public, de réclamer les sommes extorquées par les Haabe, ou d'articuler politiquement leurs doléances. *Senteene* est aussi la force qui les pousse à respecter les interdits liés à l'islam, comme la consommation d'alcool.

Dans les situations conflictuelles, les Fulbe ladd'e exhibent un comportement peul, bien que le public auquel ils s'adressent ne soit pas peul³⁹,

38. Les lettrés ont traduit *dimaaku* par « fierté peule ». Ce substantif (de *dimo* « libre »), utilisé par les Fulbe venus du Niger, semble être l'équivalent de *pulaaku* dans la mesure où il se réfère directement à l'idéal suprême que représente la liberté dans la culture peule.

39. Ce comportement ne se manifeste qu'envers des hommes libres et non envers les Gando. De même, il exclut les groupes socio-professionnels (hommes libres ou anciens « esclaves ») avec lesquels des relations de familiarité asymétriques existent traditionnellement (constellation boucher-forgeron-Pullo). RIESMAN

et se refusent, dans un premier temps, à traiter dans une autre langue que le fulfulde. Ce comportement semble être inhérent à la conception dualiste de la *pulaaku*. D'une part, l'intériorisation des qualités stipulées par la *pulaaku* transforme l'idéal dicté par le groupe en vertu individuelle ; d'autre part, confrontés aux Haabe, les Fulbe ladde interviennent en tant que porteurs de la *pulaaku*, c'est-à-dire en tant que personnes dotées de qualités spécifiquement peules. Ainsi, victimes de leur propre code pastoral dans leurs relations avec les Haabe, ils préfèrent payer une somme exorbitante, laisser les « ' Autres ' vaincre sans avoir raison » (Cheikh Kane 1961 : 47) plutôt que de rendre une affaire publique. Une notion d'honneur qui peut, en cas d'emprisonnement par exemple, conduire au suicide.

La revalorisation de la *pulaaku*, tout en réaffirmant le particularisme ethnique, est en mesure de sensibiliser les groupes fulbe locaux et de simuler l'unité du groupe vers l'extérieur. Ainsi, l'un des slogans du premier séminaire fulfulde, emprunté à la rhétorique révolutionnaire, traduit cette volonté : *potal men, woni semme men* (« l'union fait la force »). La construction de l'unité dont il est question ici correspond à un désir formulé par les Fulbe ladde lors de la campagne de sensibilisation. L'exploitation des Fulbe par les Haabe est, aux dires des pasteurs, facilitée par le manque de cohésion des groupes locaux. Ce manque de cohésion semble lié, d'une part, à la concurrence interne entre détenteurs du pouvoir moderne (délégués) et autorités dites traditionnelles et, d'autre part, à la compétition pour le pouvoir politique dans la société peule du Borgou : le désir d'émancipation des chefferies de Banikoara et de Segbana vis-à-vis de la chefferie supérieure de Kandi est toujours fort. En outre, la société fulbe du Borgou est à la fois hétérogène⁴⁰ et faiblement organisée politiquement ; l'organisation lignagère est rudimentaire et se limite aux lignages primaires (*lehol*⁴¹).

Les Fulbe ladde avouent publiquement leur incapacité à surmonter les dissensions internes, d'où la volonté des lettrés de « régler les conflits à la manière peule ». À l'initiative des intellectuels, la distribution de noix de cola a scellé à Gogonou la réconciliation des Fulbe ladde jusque-là brouillés. Les lettrés fulbe réussissent ainsi un tour de passe-passe : leur fulanéité est publiquement reconnue et institutionnalisée.

S'efforçant d'être considérés d'abord comme des Fulbe et non comme des fonctionnaires, les cadres sont conscients de la précarité d'une inté-

(1974 : 122) insiste sur la fonction relaxatrice du comportement manifesté dans ces relations de plaisanterie.

40. Cette hétérogénéité est liée aux parcours migratoires divers : les Fulbe béninois, provenant à l'origine du Mali (Macina) seraient entrés au Bénin soit par le Burkina Faso soit par le Nigeria (LOMBARD 1965 : 95-98). Ainsi, la revalorisation de la fulanéité fait fi de données historiques, telles les nombreux métisages, les phénomènes d'assimilation et de conversion ethnique.

41. Le terme *lehol* est rarement utilisé par les Fulbe du Bénin, cf. WELTE 1988 : 123.

gration qui tend à surmonter cette dichotomie Fulbe siire/Fulbe laɗɗe, mais ne l'abolit pas. La solidarité des intellectuels fulbe se doit d'être concrète et constante. Mise en scène au théâtre de la lutte quotidienne, elle exige des preuves de fulanéité. Le réseau de relations sociales propres aux Fulbe siire n'englobant pas seulement les membres de la fonction publique non fulbe, mais aussi le noyau d'intellectuels fulbe non engagés, il convient pour les membres actifs du comité fulfulde de convertir ces derniers. Essayant de surmonter les dissensions internes fondées soit sur la concurrence entre chefferies soit sur une divergence de conceptions quant à la nature de l'engagement politique moderne, ces membres s'appliquent à construire l'homogénéité du groupe d'intellectuels fulbe. Les cadres peuls ne parlant pas le fulfulde, ceux que l'on exhorte à passer à l'action, sont « démystifiés ». Les intellectuels s'adressent donc à trois publics différents : aux Fulbe ruraux, aux Fulbe lettrés jugés passifs ainsi qu'à l'État béninois (cf. Bierschenk 1989 : 66-69).

L'ethnicité comme volonté

Les Fulbe siire, traditionalistes progressistes ?

Le slogan *laawol fulfulde yaha yeeso* (« la voie peule va de l'avant ») resitue la campagne de sensibilisation dans une perspective propre aux intellectuels. *Laawol fulfulde* n'étant pas seulement la voie peule mais ce qui fait le Pullo ; l'évolution des valeurs culturelles peules revendiquée ici traduit la volonté des Fulbe siire d'élaborer un nouveau stéréotype peul.

Pour les Fulbe siire, les règles collectives sont incompatibles avec l'exercice du pouvoir moderne. Les lettrés s'efforcent donc de resituer le pouvoir politique dans un contexte historico-culturel spécifiquement peul, tout en élaborant une vision particulariste : le modèle d'ethno-développement intégrateur qu'ils proposent va à l'encontre de la conception individualiste des Fulbe laɗɗe. Ainsi, ils se servent d'idéaux anciens et dépassés pour sensibiliser les Fulbe laɗɗe, tout en estimant néanmoins que ce fort sentiment de spécificité ethnique est un obstacle à la « cohabitation pacifique »⁴² dans une société pluri-ethnique. Cette ambiguïté reflète le dilemme des intellectuels fulbe qui doivent satisfaire tout à la fois leurs clients peuls et l'État béninois. En effet, l'une des grandes lignes politiques du marxisme-léninisme béninois étant la lutte contre la corruption, les intellectuels peuvent dénoncer les abus de pouvoir dont sont victimes les Fulbe laɗɗe. Piégeant le gouvernement béninois à son propre discours, ils utilisent les instances politiques et administratives existantes et articulent les revendications formulées par les Fulbe laɗɗe.

42. Archives du Comité fulfulde, 1984.

La délégation de pouvoir s'institutionnalisant, elle donne naissance à une offre de services qui ou est inhérente au statut de l'intellectuel dans l'administration ou repose sur un réseau de relations sociales urbaines. De plus, préconisant la scolarisation comme tactique et facteur d'intégration, les cadres fulbe deviennent les bâtisseurs et les piliers de la future élite peule, comme l'atteste, chez ces migrants, le développement de la tutelle au profit des Fulbe laddé. La pratique quotidienne permet donc de conclure à la constitution de relations de clientélisme politique, même si l'existence de contre-parties reste encore parfois difficile à reconstituer⁴³.

La légitimité de l'engagement des lettrés fulbe ayant avant tout un fondement politique, elle implique des devoirs envers l'État béninois. Alors que le gouvernement au lendemain de la révolution béninoise était hostile aux « associations volontaires » et réprouvait, comme au Mali, « tous les actes de discrimination raciale ou ethnique ainsi que la propagande régionaliste » (Amselle 1987 : 483), il a, depuis 1982, opéré une répartition des pouvoirs. Admettant son incapacité non seulement à être l'unique agent de développement mais aussi à mobiliser la population rurale, il s'appuie de plus en plus sur les associations de « ressortissants », les organisations culturelles et/ou religieuses et sur les structures politiques précoloniales ou coloniales. En tant que fils de chefs et membres de la fonction publique, les lettrés fulbe sont de ce point de vue les acteurs idéaux pour répandre les tendances modernistes nationales, auxquelles d'ailleurs ils adhèrent : scolarisation, sédentarisation des Fulbe laddé, alphabétisation⁴⁴.

Ainsi, filtrant les informations dans le sens ethnies-État et État-ethnies, les intellectuels fulbe introduisent une nouvelle morale. Se réappropriant une idée politiquement dominante, il leur est possible de définir une fulanéité isolée du contexte rural, de l'institutionnaliser et, ce faisant, de se singulariser et de se distinguer en tant que Fulbe du reste des membres de la fonction publique béninoise (*ibid.*).

L'importance conférée, dans le discours des intellectuels, à la *senteene* me semble significative : outre qu'elle est à l'origine de la réticence des Fulbe laddé à régler les conflits devant un public inter-ethnique, l'utilisation emphatique de la *senteene* représente une tentative de sélection de

43. Dans le cas de la tutelle, les contre-parties peuvent s'effectuer vingt ans plus tard (cf. BIRSCHENK 1989 : 56). Le problème méthodologique abordé ici est lié au fait que le clientélisme politique demeure un phénomène récent.

44. En ce qui concerne l'alphabétisation, le discours insistant sur la revalorisation de la culture peule traduit une perspective propre aux intellectuels. Ceux-ci se réfèrent directement à un projet de loi préparé en vue des élections législatives de 1990 qui stipule que ne pourra être élu/député qu'une personne alphabétisée dans sa propre langue. L'argumentation culturelle est d'autant moins crédible que l'alphabétisation en fulfulde demeure étroitement liée à la conception étatique de développement rural (culture du coton) ; en outre, l'absence de structures de post-alphabétisation paralyse une revalorisation culturelle effective.

qualités peules (cf. Barth 1969 : 14). Ceci expliquerait, en partie, la quasi-absence, dans le discours des lettrés, des autres valeurs telles *muñal* (« self-control ») et *hakkilo* (« intelligence »). Le terme *hakkilo*, lorsqu'il est utilisé par les lettrés ne se réfère plus à une activité purement pastorale (« *technical virtue* » [Stenning 1959 : 56]), mais est employé au sens large. De plus, l'approche de l'histoire et de la culture peules propres aux cadres fulbe est symptomatique : lors des séances de travail précédant la campagne de sensibilisation, les lettrés ont nettement surestimé l'ethnologie des « Blancs » au détriment de la littérature orale. La participation au séminaire de *dottii'en* (Anciens) et de griots baatombu n'a été décidée que suite à une intervention du prêtre français.

Cette tendance transparait clairement dans les slogans lancés lors de la campagne de sensibilisation : formulés à l'origine en français, ni la syntaxe ni le contenu ne s'accordent vraiment au contexte sémantique des Fulbe ladde. Il semble plutôt s'agir d'un discours mimétique, calquant la rhétorique révolutionnaire de l'État béninois. Au slogan déjà cité, s'ajoutent ceux plus sélectifs reflétant le modèle d'ethno-développement proposé par les intellectuels fulbe : *potal men, woni semme men* (« l'union fait la force »), ce slogan a été lancé à l'origine par le gouvernement béninois désireux de réaliser l'unité nationale ; *kawren, gaden hakkilo wooto, gam jaaren fulfulde yeeso* (« faire un front uni dans le travail culturel pour que le fulfulde [langue et règles collectives] aille de l'avant ») ; *mo janyay bumdo. Pullo tinna, janyu heba yaha yeeso* (« un analphabète est un aveugle. Peul, dépêche-toi d'apprendre à écrire pour te libérer ») ; *ko teeten, hoore men sey durwen* (« notre libération passe nécessairement par l'alphabétisation »).

Par ailleurs, le fait que l'expression *Pullo tinna, tokku laawol fulfulde, jam jiita dimaaku ma* soit traduite par « le Peul lutte et luttera pour sa dignité » par les lettrés confirme cette hypothèse. De même, le concept *lejol Fulbe* se réfère directement à une argumentation politique multi-culturelle. En effet, utilisé par les intellectuels, il constitue le pendant de la « nation béninoise unifiée » (cf. Bierschenk 1989 : 67).

De la discontinuité à la continuité : la construction de l'identité ethnique

L'élite fulbe actuelle étant presque exclusivement issue de familles de chefs, il convient de traiter des chefferies peules assimilées traditionnelles. Pendant la période coloniale, le Borgou actuel était divisé politiquement en deux : le Nord et le Sud-Borgou. Dans le Nord-Borgou, nous sommes confrontés à une structure hiérarchisée ayant à sa tête la chefferie de Kandi⁴⁵, *rugga* (à l'origine « chef de transhumance ») étant devenu le titre

45. Kandi était aussi le chef-lieu du Cercle du Moyen-Niger.

du chef supérieur dont l'autorité s'étendait sur les cantons de Karimama-Malanville, Segbana, Gogonou (Bagou) et Banikoara. Le Sud-Borgou, indépendant du Nord-Borgou, comprenait les chefferies de canton peules de Nikki-Pérééré, Kalalé, Gamia, Bembéréké et Parakou. Malgré les efforts de l'administration française visant à étendre l'influence de la chefferie de Parakou⁴⁶, il ne semble pas y avoir eu d'instance suprême comparable à celle du Nord-Borgou, même si la chefferie de Nikki, située au cœur du pays bariba, a connu une certaine prospérité (cf. Maifarth 1989 : 13-15).

Bien que les titres désignant les chefs peuls varient suivant les régions — *ardo* pour les Fulbe venus du Niger dont le passé migratoire n'est pas si lointain, *rugga* dans l'ancien Nord-Borgou et *jom wuro* dans le Sud-Borgou —, leur statut semble correspondre au titre de *jom wuro* (cf. Kintz 1985 : 94). Le terme de *laamiido* fortement lié au jihad et s'appliquant à un chef régional, ne désigne dans le Borgou que les chefs de canton peuls de Segbana (frontière du Nigeria) et Karimama-Malanville (frontière du Niger). Le fait que le chef supérieur de Kandi ne porte pas ce titre, alors que ses fonctions correspondent à celles d'un *laamiido*, souligne le caractère artificiel des chefferies peules.

Vers 1920, tout chef était tenu de scolariser une partie de ses enfants. Cette scolarisation a été possible en partie grâce au soutien financier d'une bourse ou grâce à l'hébergement de l'élève peul par un tuteur — *baniraaku* — bariba. Cette aide est due à la survivance de la protection traditionnelle de la part des chefs bariba envers les chefs fulbe.

Les réticences à l'égard de la scolarisation sont demeurées plus fortes parmi les notables citadins (Lombard 1965 : 451), qui ont envoyé à l'école de préférence les enfants gando, et parmi les Fulbe ladfe, pour qui la scolarisation demeura et demeure encore synonyme de perte de fulanité : *be garti Haabe*, traduisible dans le contexte présent par « ils deviennent des Baatombu ».

Les intellectuels fulbe se servent de leur position au niveau des chefferies de canton peules pour mobiliser la population fulbe et inscrivent le pouvoir moderne dans un contexte historico-culturel spécifiquement peul. Cette stratégie est d'autant plus indiquée que les Fulbe ladfe confèrent en partie un caractère « surnaturel », voire « maléfique » à ce pouvoir qu'ils prêtent aux représentants de l'État : *mo na fitare* (« faire de la politique, être hypocrite »). Forts de leur intégration culturelle partielle, les cadres fulbe s'efforcent de présenter une image sélective de leur propre personne en accord avec les qualités stipulées par la *pulaaku*.

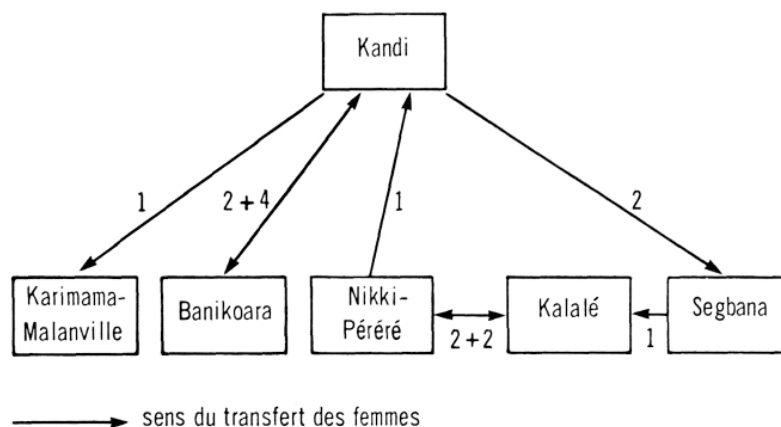
S'investissant de la fonction de leader politique à l'intérieur du groupe

46. Parakou était le chef-lieu du Cercle du Borgou. Deux familles s'y disputèrent l'accès à la chefferie de canton peule. L'administration coloniale trancha et attribua le titre de chef peul à une femme Bujon Soro. De ce fait, cette chefferie ne fut jamais reconnue ni par les Fulbe du Nord ni par ceux du Sud-Borgou et elle ne jouit que d'une faible influence (cf. BIRSCHENK 1989, Annexe : 10-11).

fulbe, ces lettrés cherchent à exhiber un comportement digne du *mawdo laawol pulaaku* (Dupire 1962 : 310), chef moral perçu dans la culture peule comme un « *traditional culture-hero* »⁴⁷. Tout comme le laisse pressentir le discours intégrateur et moralisateur des cadres fulbe, le pouvoir dont il est question est un pouvoir à la fois politique et moral.

La notion de pouvoir politique ne peut être envisagée indépendamment des stratégies matrimoniales visant à le consolider.

ALLIANCES MATRIMONIALES ENTRE CHEFFERIES PEULES



Alors que les alliances relativement endogames les plus anciennes, souvent bilatérales, semblent avoir été conclues de préférence soit entre *ruggaabe* soit entre *jom gureebe*, c'est-à-dire entre lignages primaires (*leyol*), les alliances matrimoniales les plus récentes sont scellées indifféremment entre chefferies du Nord-Borgou et du Sud-Borgou. Cette évolution fait sans aucun doute partie d'une tactique politique visant à la fois à contrôler et à canaliser la reproduction de l'élite fulbe. Elle peut être perçue comme une transposition consciente des règles d'endogamie traduisant l'orientation moderniste de ces intellectuels fulbe qui épousent des femmes peules, tout en choisissant celles-ci en dehors de leurs propres lignages.

À l'endogamie relative des Fulbe laçde s'oppose la forte tendance exogamique des Fulbe siire. L'exogamie est, en effet, pratique courante dans les familles de chefs et témoigne de la volonté de préserver le pouvoir dans la société pluri-ethnique du Borgou. Le développement quasi-systématique de l'exogamie chez les lettrés peuls ne peut néanmoins être traité seulement en termes de consolidation du pouvoir. Il découle aussi du statut des lettrés fulbe dans la société peule : *be garti Haabe* ! Dans

47. KIRK-GREENE 1986 : 40. À la frontière du Niger (Karimama), il existe une institution analogue, en l'occurrence celle du *doogari*. DUPIRE (1970 : 458) décrit un aspect plus sélectif du *doogari* : il s'agit, dans la société Jafun de l'Adamawa (Cameroun), d'une « sorte de préfet de discipline qui contrôlait l'observance des règles essentielles du *pulaaku* » exerçant ses fonctions sur la classe d'âge des enfants (*kae'en et kori'en*).

l'idéologie fulbe, les fonctionnaires peuls demeurent toujours un peu des étrangers. Ce sont des marginaux. De plus, les femmes peules lettrées étant rares, le choix de l'épouse s'inscrit dans un réseau de relations sociales urbaines, c'est-à-dire pluri-ethniques à caractère corporatif ou régionaliste. La tendance récente consiste à revaloriser, à l'intérieur du noyau d'intellectuels engagés, le mariage entre Fulbe lettrés et femmes fulbe *ladde*. Si la revalorisation de l'endogamie est présentée par les intellectuels comme une preuve de fulanité, elle exprime en fait leur volonté de domination sur les pasteurs.

Les intellectuels fulbe se servent, d'une part, de la patrilinéarité de la société peule pour inscrire leur progéniture dans le lignage agnatique et abandonnent, d'autre part, son éducation à leurs épouses non fulbe. L'appartenance à l'ethnie peule devient une donnée sociologique plutôt que culturelle. Ce fondement idéologique de la fulanité se retrouve chez les cadres de la première génération, initiateurs du comité fulfulde.

La plupart des lettrés ayant grandi en milieu peul, la quasi-absence de participation aux fêtes dites traditionnelles pourrait surprendre l'observateur si elle n'était caractéristique. En effet, bien que de moins en moins pratiquée au Bénin, la *goja*⁴⁸ (« bastonnade »), au cours de laquelle les relations entre lignages deviennent manifestes, demeure pour les Fulbe *ladde* un événement culturel fondamental auquel, à leur grande réprobation, aucun intellectuel ne prend part. Exclus de tout événement qui sert à la fois au rapprochement ou à la cohésion entre segments d'un même lignage (fonction matrimoniale) et à l'intégration de l'individu dans le groupe, les intellectuels connaissent les règles collectives mais ne s'y soumettent pas. La marginalisation des lettrés au sein du groupe fulbe découle à la fois de la socialisation qui leur est propre et de leur statut de fonctionnaire. Parce qu'ils sont eux-mêmes marginalisés à l'intérieur de la société fulbe, les intellectuels acceptent, au sein du comité fulfulde, un étranger fulfuldophile qu'ils connaissent depuis longtemps et dont le rôle social est de préserver l'unité du noyau intellectuel engagé. Le fondement idéologique qu'attribuent les cadres à leur fulanité rend l'assimilation prêtre français-lettrés peuls possible. De plus, le prêtre est en quelque sorte un symbole que les lettrés peuvent exhiber, garantissant par sa présence que, outre les avantages liés aux relations sociales de ce dernier, les liens sont loin d'être rompus entre groupe ethnique peul et les « Autres ».

48. Le gouvernement béninois chercha à interdire la *goja* au lendemain de la révolution. La *goja* (appelée *soro* dans d'autres sociétés peules) est un test de virilité à caractère de rite de passage. Dans certaines sociétés peules du Niger, elle s'accompagne d'une cérémonie de l'imposition du nom — *indeeri soro* — et représente un fait social total. DUPIRE (1970 : 300) interprète le *soro* chez les Jafun (Adamawa), les Ada'en (Niger) et les Farfarou semi-nomades du Niger et Nigeria comme « l'expression la plus claire du particularisme tribal ».

L'image de l'intellectuel peul vendu aux « Blancs » est liée, dans la société fulbe, au rejet de l'appareil étatique. Cependant, dans la mesure où le discours des cadres fulbe laisse transparaître une solidarité, l'intégration culturelle partielle est possible.

Les limites du modèle ethnique comme idéologie

Limites de la sensibilisation

Tout comme la campagne de sensibilisation s'arrête aux frontières de la chefferie, l'influence des cadres fulbe se limite pratiquement à la province du Borgou. Chaque intellectuel militant dans le comité fulfulde a insisté sur la nécessité de fixer les étapes de la tournée de sensibilisation de façon à ce que chacun puisse s'adresser à un public avec lequel il entretient des relations privilégiées. La campagne de sensibilisation au premier séminaire fulfulde et l'offre de patronage des lettrés n'ont atteint ni l'Atacora ni le sud du Bénin où nombre de Fulbe ont émigré ces vingt dernières années (Schneider 1989 : 22-24).

Au niveau de la province du Borgou, la participation n'a été réelle que dans les zones où l'encadrement a été le plus zélé. Il semblerait donc que la couverture socio-culturelle ne suffise pas à provoquer l'adhésion des Fulbe ladfe à ce modèle d'ethno-développement élaboré par les Fulbe siire. L'un des objectifs des membres du comité est donc la mise en place de comités fulfulde en milieu rural afin d'asseoir, et dans le temps et dans l'espace, leur domination sur les Fulbe ladfe.

Mesurant le succès de la campagne de sensibilisation en termes quantitatifs — nombre de personnes présentes, quantités de bœufs, moutons, sorgho fournies par les Peuls —, les membres du comité fulfulde négligent la nature de la participation des Fulbe ladfe.

Environ 700 Fulbe ladfe ont assisté au séminaire ; ils ont amené à peu près 160 bœufs, nombre de moutons et une quantité impressionnante de sorgho (Bierschenk 1989 : 20). Les demandes de participation matérielle, formulées lors de la tournée de sensibilisation par les lettrés fulbe, ne sont en aucun cas étrangères aux Fulbe ladfe. Elles s'inscrivent dans le contexte politique béninois qu'illustre la célèbre expression : « comptons sur nos propres forces ! » Soutenant le plus souvent financièrement et matériellement des projets qui ne la concernent pas, la population fulbe fait ici preuve de zèle.

L'utilisation d'un discours réaffirmant le particularisme ethnique est d'autant plus judicieuse qu'elle provoque une adhésion par manipulation. En effet, *senteene* n'est pas seulement la force qui empêche les Fulbe ladfe de rendre cohérentes leurs revendications et de régler publiquement les conflits inter-ethniques, mais c'est aussi l'obligation morale de répondre à l'appel des intellectuels. Confrontés à un public peul auquel ils sont par

ailleurs liés par des liens de parenté, les Fulbe ladde sont à la fois présents en qualité d'interlocuteurs politiques et en qualité de porteurs de *pulaaku*. La pertinence du *senteene* pèse de tout son poids dans cette confrontation Fulbe siire-Fulbe ladde, si bien que toute manifestation de désapprobation ou de critique publique du modèle d'ethno-développement est étouffée d'avance⁴⁹. Il paraît donc nécessaire de différencier sensibilisation de participation active.

Les stratégies auxquelles ont recours les Fulbe ladde confrontés à la scolarisation semblent confirmer l'hypothèse d'une certaine passivité plus que d'une participation active. Conscients qu'il leur faut sortir de leur isolement pour participer et être intégrés à la vie politique béninoise, les Fulbe ladde demeurent néanmoins hostiles à une telle évolution, « la force du Peul » étant « dans le bovidé » (Hampaté Ba & Dieterlen 1961 : 65). Pris au piège de leur code pastoral, les Fulbe ladde n'osent s'opposer directement aux instituteurs peuls qui tentent de développer la scolarisation en milieu fulbe. De la même manière, les Peuls ruraux sont capables de manifester leur bonne volonté afin de rassurer et de satisfaire ces instituteurs « frères ». Ainsi en envoyant de préférence les filles à l'école des « Blancs » — *janyirde batuure* —, les Fulbe utilisent-ils une stratégie du risque calculé et cherchent-ils à réduire la perte d'enfants au minimum⁵⁰. Leur capacité à conclure un compromis avec l'instituteur peul tient au fait qu'ils spéculent sur le retour de leurs filles environ un an plus tard — la coutume impliquant qu'une fois dotées (vers 7 ou 8 ans), elles sont retirées de l'école.

La précarité du sentiment d'unité ethnique peut être illustrée par l'analyse de données postérieures au séminaire fulfulde de Kandi. La création spontanée de milices fulbe, sorte de police des mœurs (Bierschenk 1989 : 79), est symptomatique de cette évolution plus déstabilisatrice que constructive quant au maintien de la cohésion sociale. Ces milices instaurent des tribunaux publics et inscrivent ainsi le règlement de conflits intra-ethniques dans un contexte inter-ethnique. Se reprochant mutuellement de manquer à la *pulaaku*⁵¹, chacun cherche à exhiber une fulanéité plus authentique que le voisin. Le discours de l'unité débouche, à moyen terme, sur une division excessive des groupes fulbe locaux. La concurrence

49. Cette hypothèse n'exclut pas l'existence d'un dialogue entre Fulbe siire et Fulbe ladde et ne me semble pas être en contradiction avec le fait que les Fulbe ladde parlent librement, lors de la campagne de sensibilisation, des problèmes auxquels ils sont confrontés (BIERSCHENK 1989 : 73).

50. La situation est différente dans le Sud-Borgou (district de Tchaourou) où le succès de la scolarisation des Fulbe est étroitement lié à leur conversion au protestantisme. Lors de l'enquête de terrain, le nombre d'instituteurs peuls travaillant en milieu à forte concentration de population fulbe s'élevait à quatre.

51. DUPIRE (1981 : 170) insiste sur cet aspect du particularisme ethnique pour trois lignages primaires Ali-jam Wodaabe du Niger.

qui en résulte renforce la tendance individualiste des Peuls ruraux, accuse le fossé entre Fulbe et Gando et produit une pluralité d'identités ethniques les unes plus sélectives que les autres. Le modèle ethnique, mobilisant à long terme des groupes de plus en plus différenciés et restreints, est alors condamné à perdre de sa substance.

Du clientélisme politique à la prédation ?

Le comité fulfulde disposant d'un budget propre (introduction d'une carte de membre du comité⁵²), des pratiques prédatrices, analogues à celles des Haabe, se développent en milieu peul. Les détournements de fonds se multipliant, les jeunes Fulbe dont les *dotti'en* disent qu'ils n'ont pas de *senteene*, critiquèrent ces abus lors du second séminaire fulfulde de Kalalé. L'apparition de tels procédés n'est cependant pas récente : une cinquantaine de bœufs apportés par les Fulbe ladde et confiés au comité fulfulde, ont disparu dès 1988 sans laisser de traces (Bierschenk 1989 : 79).

Une analyse de la composition sociale du comité fulfulde permet de cerner cette évolution. En effet, bien que les initiateurs du comité fulfulde soient tous issus de la première génération de lettrés peuls, il semble nécessaire de différencier intellectuels dont la scolarisation et la carrière professionnelle dans l'administration commença avant la révolution de 1972 des autres que je qualifierai d'« enfants » de la révolution. Cette distinction reflète les différences de motivations des lettrés engagés. Si pour tous l'enjeu est d'asseoir le pouvoir moderne en l'inscrivant dans un contexte historico-culturel, seuls les lettrés les plus âgés abusent de façon évidente de leurs nouvelles positions. Quant aux plus jeunes, plus idéalistes que leurs aînés, ils se réfèrent au discours politique dominant et prônent l'égalité des chances — conception du citoyen léguée par la révolution française et l'idéologie marxiste-léniniste. Grâce à leur engagement plus ou moins récent⁵³, ils s'efforcent d'acquérir une position susceptible de leur conférer du prestige au sein de la société peule que le statut professionnel seul ne peut leur procurer. Cette hypothèse semble d'autant plus plausible que ces jeunes cadres fulbe sont des fonctionnaires à responsabilités restreintes.

Exprimer ouvertement son engagement, peut cependant, pour les

52. La carte de membre coûte 200 francs CFA, somme à laquelle s'ajoute la cotisation annuelle de 1 000 francs CFA.

53. Chez l'un des membres, actuellement actif dans le comité fulfulde de Segbana, l'on assiste à un changement radical d'identité ethnique. Ce jeune Pullo a refusé de parler le fulfulde lors de sa scolarisation en milieu bariba, il n'a côtoyé que des Baatombu et a longtemps essayé de se faire passer pour un Baatonu.

lettrés peuls, être source de problèmes. Ainsi, suite à la journée de sensibilisation ayant eu lieu à Segbana, deux fonctionnaires à responsabilités restreintes ont été appréhendés et interrogés pendant plusieurs heures par les forces de sécurité publique sur ordre du chef de district de Segbana, lequel était impliqué dans une relation conflictuelle avec un groupe de Fulbe lad̄e de la région. Alors que le président du comité fulfulde bénéficie d'appuis en haut lieu qui lui procurent une certaine immunité, les jeunes cadres, quant à eux, connaissent une situation plus précaire, même s'il ne s'agit, dans un premier temps, que de sanctions symboliques.

L'apparition de pratiques prédatrices souligne l'hétérogénéité du groupe intellectuel fulbe et s'explique en termes de pouvoir traditionnel : les deux lettrés les plus avides sont issus de chefferies secondaires (Karimama-Malanville, Banikoara) alors que l'initiateur le plus « désintéressé » est un « fils » de la chefferie supérieure de Kandi. Il semblerait donc que pour ces cadres militants la quête du pouvoir n'est complète que si elle dépasse la hiérarchie des chefferies dites traditionnelles et s'insère dans la notion moderne de prestige⁵⁴ liée au processus d'accumulation.

*

Le recours à l'ethnicité comme stratégie d'intégration politique et économique étant un phénomène récent, il peut être mis en corrélation avec l'échec du gouvernement béninois à mobiliser la population rurale. Si, dans un premier temps, le discours fondé sur l'ethnicité se réfère directement aux pratiques prédatrices du pouvoir, la revalorisation du particularisme ethnique au sein de la société peule traduit la volonté de domination des lettrés sur les Fulbe lad̄e. La tentative de refulanisation, loin de supposer l'extranéité de l'État, exprime une option politique contraire, à savoir celle du choix de l'État. Cependant les lettrés, prétendant piéger le gouvernement béninois à son propre discours, se refusent à accepter la triste vérité : l'État se sert des intellectuels pour transmettre aux Peuls ruraux l'idéal marxiste antiraciste. Alors que l'ethnie n'est pas une donnée immédiate de la culture peule — la catégorie peule englobe Fulbe et Gando —, l'ethnicisation de la société peule devrait reposer sur la revalorisation de la série d'oppositions suivantes : Fulbe/Haabe, Fulbe/Gando et Fulbe siire/Fulbe lad̄e.

Les lettrés fulbe, désireux de renverser les structures de patronage à leur profit, s'évertuent à redonner à la fulanéité un contenu constitué de valeurs positives afin de sensibiliser la population des Fulbe lad̄e jugée

54. DUPIRE (1970 : 448) insiste sur le fait que dans les sociétés peules ni le pouvoir politique ni la hiérarchie de strates sociales ne se fonde, à l'origine, sur la richesse matérielle, c'est-à-dire celle en bétail.

fondamentalement traditionaliste. S'il est vrai que l'élite fulbe introduit un dynamisme particulier, il semblerait qu'elle soit en voie de perdre le contrôle du mouvement à forte connotation ethnique dont elle est l'initiatrice.

En conclusion, le premier séminaire fulfulde de Kandi peut être appréhendé comme une « réaffirmation ritualisée » (Balandier 1981 : 293) des valeurs morales et culturelles peules : la fête organisée⁵⁵ par les intellectuels fulbe parallèlement au séminaire peut être considérée comme une mise en scène sociale des rapports de force existant dans la société pluri-ethnique du Borgou. Elle s'adresse à quatre publics différents : aux Fulbe laɗɗe, dans la mesure où le séminaire s'inscrit dans un contexte culturel spécifiquement peul ; aux intellectuels fulbe qui ne militent pas dans le comité fulfulde et qui, en tant qu'invités, se doivent de prendre publiquement position en faveur de ce mouvement politique à forte connotation ethnique ; aux fonctionnaires haabe qui sont conviés tout exprès en qualité de membres de la fonction publique et aux Haabe au sens large (habitants de la ville de Kandi, membres de l'association des « ressortissants » de Kandi et du séminaire baatonu). La fête, qu'elle ait un caractère redistributif (Bierschenk 1989 : 37-38) ou non, est organisée ici à des fins politiques : elle « crée ou renforce l'adhésion » et « comporte (en négatif) la possibilité de contraindre, de provoquer une adhésion par manipulation » (Balandier 1981 : 293).

Néanmoins, les Fulbe laɗɗe résistant à la tentative hégémonique des Fulbe siire, l'on ne saurait considérer les lettrés comme un groupe capable de « capturer » les Peuls ruraux.

Berlin, 1990.

BIBLIOGRAPHIE

AMSELLE, J.-L.

1987 « L'ethnicité comme volonté et comme représentation : à propos des Peul du Wasolon », *Annales ESC*, XLII (2) : 465-489.

BALANDIER, G.

1981 *Sens et puissance*, Paris, Presses universitaires de France.

55. Des manifestations culturelles telles la *goja* (« musique dite traditionnelle ») et *haraka* (« danses ») ont été organisées par le comité fulfulde lors du séminaire de Kandi (BIERSCHENK 1989 : 20).

BALDUS, B.

- 1969 *Soziale Struktur und Ideologie. Versuch der Entwicklung einer kritischen Ideologietheorie und ihre Anwendung auf eine sklavenhaltende Gesellschaft in Nord Dahomey/Westafrika*, Kiel, Rechts- und Staatswissenschaftliche Fakultät, Dissertation.

BARTH, F.

- 1969 « Introduction », in F. BARTH, ed., *Ethnic Groups and Boundaries*, London, George Allen & Unwin : 9-38.

BIERSCHENK, T.

- 1989 « Vorwärts mit der Tradition der Fulbe ! » *Die Genese einer ethnisch-politischen Bewegung in der VR Benin*, Berlin, Freie Universität, Institut für Ethnologie, Schwerpunkt Sozialanthropologie (« Sozialanthropologische Arbeitspapiere » 20).

BOESEN, E.

- 1989 « Der Weg der Fulbe ». *Ethnischer Konservatismus in einer pluralen Gesellschaft (VR Benin)*, Berlin, Freie Universität, Institut für Ethnologie, Schwerpunkt Sozialanthropologie (« Sozialanthropologische Arbeitspapiere » 19).

CHEIKH KANE, H.

- 1961 *L'aventure ambiguë*, Paris, Union générale d'éditions (« 10/18 »).

DOGNIN, R.

- 1975 « Sur trois ressorts du comportement peul », in T. MONOD, ed., *Pastoralism in Tropical Africa*, London, Oxford University Press : 298-321.

DUPIRE, M.

- 1962 *Les Peuls nomades. Étude descriptive des Wodaabe du sahel nigérien*, Paris, Institut d'ethnologie.
- 1970 *L'organisation sociale des Peul. Étude d'ethnographie comparée*, Paris, Plon.
- 1981 « Réflexions sur l'ethnicité peule », in *Itinérances... en pays peul et ailleurs*, vol. II : 165-181 (« Mémoires de la Société des africanistes »).

GODIN, F.

- 1986 *Bénin 1972-1982. La logique de l'État africain*, Paris, L'Harmattan.

HAMPATÉ BA, A. & DIETERLEN, G.

- 1961 *Koumen: texte initiatique des pasteurs Peul*, Paris-La Haye, Mouton (« Cahiers de L'Homme »).

HARDUNG, C.

- 1989 « L'esclavage est une question psychologique ». *Die Gegenwart der Vergangenheit bei den Gando im Norden der VR Benin*, Berlin, Freie Universität, Institut für Ethnologie, Exkursionsbericht, multigr.

HOUNKPATIN, P.

- 1987 *Der Sozialismus als Überwindungsstrategie der « Unterentwicklung » am Fall Benin*, Giessen, Fokus.

HYDEN, G.

1980 *Beyond Ujamaa in Tanzania. Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*, London, Heinemann.

KINTZ, D.

1985 « Archétypes politiques peuls », *Journal des africanistes*, LV (1-2) : 93-104.

KIRK-GREENE, A. H. M.

1986 « *Maudo laawol pulaaku* : Survival and Symbiosis », in A. MAHDI & A. H. M. KIRK-GREENE, eds., *Pastoralists of the West African Savannah*, Manchester, Manchester University Press : 40-54.

LACHENMANN, G.

1987 « Benin (Volksrepublik) », in R. HOFMEIER & M. SCHÖNBORN, eds., *Politisches Lexikon Afrika*, München, Beck Verlag, 3. Edition : 45-52.

LOMBARD, J.

1965 *Structures de type « féodal » en Afrique Noire : étude des dynamismes internes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey*, Paris-La Haye, Mouton/École pratique des hautes études.

MAIFARTH, R.

1989 *Zur oralen Tradition bei Fulbe in Nordbenin*, Berlin, Freie Universität, Institut für Ethnologie, Exkursionsbericht, multigr.

RIESMAN, P.

1974 *Société et liberté chez les Peul Djelgôbé de Haute-Volta*, Paris-La Haye, Mouton (« Cahiers de L'Homme »).

ROUGA, O.

1988 *Prise de conscience d'une minorité nationale*, Berlin, Freie Universität, Institut für Ethnologie, multigr.

SCHNEIDER, M.

1989 *Rinder und Palmen. Die Lebens- und Arbeitsbedingungen der Fulbe im Süden der VR Benin*, Berlin, Freie Universität, Institut für Ethnologie, Schwerpunkt Sozialanthropologie (« Sozialanthropologische Arbeitspapiere » 18).

STENNING, D. J.

1959 *Savannah Nomads : A Study of the Wodaabe Pastoral Fulani of the Western Bornu Province, Northern Region, Nigeria*, London, Oxford University Press.

WELTE, T.

1988 *Die Transhumanz bei den Fulbe in Nordbenin*, Berlin, Freie Universität, Institut für Ethnologie, Exkursionsbericht, multigr.